



DEPARTEMENT DU CALVADOS
VILLE DE FALAISE

ARRETE DU MAIRE n° 08-043
Autorisant l'ouverture au public de la
Maison de la Musique
- Rue des Ursulines -

- SERVICE JURIDIQUE -

LE MAIRE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales de la République ;

VU le Code de la Construction & de l'Habitation ;

VU le permis de construire accordé à la Communauté des Communes
le 11 avril 2006 ;

VU l'arrêté de réception des travaux en date 03 mars 2008 ;

Considérant que les réserves émises ne gênent pas le fonctionnement
de la Maison de la Musique et ne nuisent pas à la sécurité des lieux.

Considérant que l'établissement est classé en 5° catégorie et ne
nécessite pas de visite de la commission de sécurité de l'arrondissement de
CAEN ;

ARRETE :

ARTICLE 1er -

La « Maison de la Musique » est autorisée à ouvrir au Public à
partir du 4 mars 2008.

ARTICLE 2 –

Une ampliation du présent Arrêté sera transmise à :

- Monsieur le PREFET DU CALVADOS,
- Monsieur le Commandant de la BRIGADE DE GENDARMERIE de FALAISE.

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le quatre mars deux mille huit.

Le Maire,
Dr Eric MACE



PREFECTURE DU CALVADOS
10 MARS 2008
COURRIER

TRANSMIS A LA PREFECTURE
DU CALVADOS & AFFICHE,
Le - 4 MARS 2008